

SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 février 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 11 FÉVRIER 2020, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE  
MADAME SOPHIE SIROIS  
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ  
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2020, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

20.02.3.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31 décembre 2019

(journal 1873) :	419,66 \$
(journal 1874) :	<u>6 412,42 \$</u>
	<b><u>6 832,08 \$</u></b>

Comptes à payer au 11 février 2020

(journal 1873) :	33,834,83 \$
(journal 1874) :	<u>4 209,54 \$</u>
	<b><u>38 044,37 \$</u></b>

Dépenses incompressibles

(journal 1428) :	119 744,50 \$
(journal 1429) :	14 144,87 \$
(journal 1430) :	9 048,07 \$
(journal 1431) :	1 039,57 \$
(journal 1432) :	1 565,43 \$
(journal 1433) :	3 947,49 \$
(journal 1434) :	179,79 \$
(journal 1435) :	100,00 \$
(journal 1436) :	<u>9 141,66 \$</u>
	<b><u>158 911,38 \$</u></b>

**Total des dépenses :** **203 787,83 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 janvier 2020 au 11 février 2020, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que

l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

**20.02.3.2. Autorisation d'agir du directeur général auprès de la Société d'assurance automobile du Québec**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que soit autorisé le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité, monsieur Guy Bérubé, à représenter la municipalité de L'Isle-Verte dans les transactions administratives auprès de la Société d'assurance automobile du Québec, pour l'année 2020.

**20.02.3.3. Demande d'aide financière du Centre de récupération de L'Isle-Verte**

Considérant les demandes de soutien financier soumis par l'organisme « Centre de Récupération de L'Isle-Verte », à savoir une somme de 5 000 \$, récurrente annuellement, devant assurer une certaine stabilité financière pour les frais usuels d'opération, ainsi qu'un montant additionnel de 10 000 \$ aux fins de réaliser certains travaux d'amélioration du bâtiment suite à son acquisition;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte consente à verser la somme de 5 000 \$, en guise de soutien aux coûts d'opération de l'organisme,

Que la municipalité de L'Isle-Verte s'engage à contribuer aux travaux de drainage et autres réparations, conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble par l'organisme.

**20.02.3.4. Demande de commandite de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte**

Considérant la demande de contribution, formulée par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, visant à soutenir l'organisation d'un souper d'entreprises prévu pour le 28 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit allouée une somme de 200 \$ à titre de commandite à cette activité.

**20.02.3.5. Société Inter-Rives - publicité dans le dépliant horaire**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la municipalité de L'Isle-Verte assume les frais de 86,23 \$ liés à une publicité dans le dépliant horaire produit, annuellement, par la Société Inter-Rives.

**20.02.5.1. Proposition de services - mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés**

Considérant les obligations imposées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées exigeant de procéder à une mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés à tous les trois ans;

Considérant que la dernière mesure effectuée remonte à l'année 2016;

Considérant la possibilité de faire effectuer cette mesure de façon précise à l'aide d'un sonar à enregistrement continu jumelé à un système GPS;

Considérant qu'une telle méthodologie est reconnue par le Ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques, pour son degré de précision;

Considérant la proposition de services soumise par la firme Écho-Tech H<sup>2</sup>O, à l'effet de réaliser ce travail pour un montant forfaitaire de 1 135 \$ (plus taxes), voir même de bénéficier d'une réduction de 15% suite à la confirmation de l'acceptation de cette offre avant le 15 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de l'offre de services proposée par l'entreprise Écho-Tech H<sup>2</sup>O, selon les conditions ci-haut mentionnées,

Que la création d'un nouveau poste budgétaire s'intitulant « Honoraires professionnels » soit autorisée dans la section budgétaire « Traitement des eaux usées » et qu'ils y soient transférés les crédits nécessaires à partir du poste budgétaire « Entretien et réparation - bâtiments et terrains » (transfert de 1 100 \$).

#### **20.02.5.2.**

##### **Appel d'offres - dossier d'alimentation en eau potable**

Considérant que le ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques a procédé à l'émission du certificat d'autorisation permettant de réaliser les travaux de mise aux normes de nos ouvrages d'alimentation en eau;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au processus d'appel d'offres permettant d'exécuter les travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise la firme d'ingénieurs Stantec à produire les documents d'appel d'offres requis et que le tout soit soumis au Système d'appel d'offres publics (SEAO).

#### **20.02.5.3.**

##### **Achat de pièces d'équipement pour les opérations de déneigement**

Considérant la nécessité de remplacer certaines pièces d'équipements dont sont dotés les véhicules effectuant les opérations de déneigement;

Considérant que le niveau d'inventaire actuel ne permet pas d'assurer la remise en service de l'ensemble de nos équipements, advenant un bris;

Considérant la proposition obtenue de l'entreprise Équipement SMS devant permettre de combler notre inventaire pour la saison 2020, voir même nous permettre de débiter la saison hivernale 2021;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la soumission fournie par l'entreprise Équipement SMS (PQ5566121) au montant de 7 862,54 \$ (incluant les taxes applicables et le transport).

#### **20.02.6.1.**

##### **Achat de fournitures pour la bibliothèque**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que soient remboursés à madame Anne Marie Pelletier, l'achat de fournitures pour la bibliothèque municipale, le tout représentant un montant de 99,62 \$.

**20.02.6.2. Entente contractuelle - chansonnier - Fête nationale 2020**

Considérant la nécessité de prévoir la disponibilité d'artistes lors des festivités de la fête Nationale;

Considérant la recommandation du service des loisirs à l'effet que soient retenus les services de l'artiste Stéphane Moreau de Productions Repères;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte d'assumer le coût contractuel pour les services de l'artiste, ci-haut, mentionné, au coût de 1 000 \$ (plus taxes),

Que le paiement du coût de ce contrat ne soit versé qu'à la suite de la prestation.

**20.02.6.3. Honoraires - Cours de Pilates**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que soit acceptée l'entente contractuelle avec madame Martine Soucy qui dispensera le cours de Pilates. Les coûts totalisent deux versements de 200 \$.

**20.02.6.4. Demande de gratuité de locaux pour la tenue du tournoi de hockey Samuel Côté**

Considérant que les 7, 8 et 9 février 2020 s'est tenu un tournoi de hockey à la mémoire de Samuel Côté (quatrième édition);

Considérant qu'en regard de la politique de support financier prévalant à la Municipalité, soit de permettre à ses organismes municipaux à but non lucratif, de pouvoir bénéficier d'une gratuité de salle pour la tenue d'un événement au cours de l'année civile;

Considérant que la Municipalité, par souci d'équité, juge à propos d'apporter un soutien aux membres de ce comité, et ce, malgré qu'aucune entité morale ne les encadre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité accorde une gratuité de location de locaux suite à la tenue de cet événement, le tout étant conditionnel à ce qu'aucun bris ou négligence d'utilisation desdits locaux ne soit constaté.

**20.02.6.5. Autorisation d'embauche - animateurs pour la semaine de relâche**

Considérant l'importance que revêt la semaine de relâche en termes de participation à diverses activités;

Considérant l'encadrement nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des activités offertes;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du

conseil municipal présents :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, madame Marie Claude Poulin, à s'adjoindre du personnel en animation, pour la période du 2 au 6 mars 2020;

Que ce personnel soit rémunéré sur la base du salaire minimum et sous la supervision de madame Poulin.

20.02.7.1.

**Mandat à la MRC de Rivière-du-Loup - règlement relatif à la zone industrielle - rue Notre-Dame**

Considérant que suite à la décision de la CPTAQ, la Municipalité se doit de prendre les dispositions nécessaires aux fins d'intégrer la nouvelle zone industrielle de la rue Notre-Dame, à son périmètre urbain;

Considérant la possibilité de faire réaliser les travaux réglementaires requis par le service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, moyennant des frais contractuels évalués à 300 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise l'octroi de ce mandat à la MRC de Rivière-du-Loup et ce, pour le montant budgétaire de 300 \$.

20.02.7.2.

**Demande un nouveau délai pour adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme une municipalité bénéficie d'un délai de 6 mois pour procéder à l'adoption d'un règlement de concordance suite à l'adoption d'un Schéma d'aménagement et de développement (SAD);

Considérant que la modification du SAD de la MRC de Rivière-du-Loup, a été adoptée le 16 mai 2019 et est entrée en vigueur le 19 juillet 2019;

Considérant que la période pour effectuer la concordance à cette modification du Schéma se terminait le 19 janvier 2020;

Considérant que l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme peut permettre à la Ministre d'accorder un nouveau délai afin de mener à terme les modifications à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte demande à la Ministre des Affaires municipales et Habitation un nouveau délai pour permettre de modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles dispositions du SAD de la MRC de Rivière-du-Loup.

20.02.9.1.

**Offre de services - estimation des coûts d'aménagement de la route 132**

Considérant que le projet d'aménagement de la route 132, tel que proposé par l'organisme Fondation Rue Principale, nécessite de s'approprier une certaine expertise afin d'évaluer, avec le plus de justesse possible le coût des travaux à être réalisés;

Considérant la limite de temps imposée pour soumettre notre demande d'aide financière, soit le 28 février 2020;

Considérant qu'une demande de services a été soumise à la firme d'ingénieurs Actuel Conseil, ceux-ci étant en mesure de procéder à une telle évaluation de coûts dans les délais prescrits, moyennant des

honoraires de 2 500 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de l'offre de services de l'entreprise Actuel Conseil.

20.02.11.

**Levée de la séance**

À 20 h 47, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER